

Communiqué de presse, le 10 octobre 2024

## LES RISQUES D'UNE FINANCIARISATION GÉNÉRALISÉE POUR LA PROFESSION ET LES PATIENTS.

### Propositions de la mission d'information du Sénat sur la financiarisation de l'offre des soins.

Le 13 mars 2024, l'Académie nationale de Pharmacie était auditionnée par la commission des affaires sociales du Sénat dans le cadre de la mission d'information sur la financiarisation de l'offre des soins<sup>1</sup>, engagée le 24 janvier 2024. Le rapport rendu par la mission le 25 septembre 2024 reprend largement les recommandations émises par l'Académie et montre bien les risques encourus par une financiarisation généralisée et non maîtrisée de l'offre des soins.

Le rapport de la mission a permis de dresser un état des lieux des secteurs de santé déjà largement financiarisés (hospitalisation privée, biologie médicale) ou en cours de financiarisation par des acteurs privés non professionnels de santé (imagerie médicale, pharmacie, etc.).

Au total, la mission formule 18 propositions, structurées en 3 axes de réflexion qui insistent chacun sur la nécessité :

- **D'ajuster la régulation économique actuelle de l'offre de soins afin de garantir un système équitable** (4 propositions). Comme l'Académie l'avait indiqué, le rapport précise que la France n'est pas isolée en Europe dans cette démarche : la Suède notamment, effectue une régulation sur les investissements étrangers et l'Allemagne s'apprête à le faire ;
- **De garantir et maîtriser les conséquences de la financiarisation sur l'organisation territoriale de l'offre de soins** (5 propositions),
- **D'assurer l'indépendance des professionnels de santé et de protéger leurs conditions d'exercice** (9 propositions). En particulier, il convient de favoriser la reprise ou la transmission des pharmacies ou laboratoires de biologie médicale par un accompagnement efficace des Ordres de santé par des structures publiques d'appui dotées de capacité d'investigation, tout en conservant une bonne réactivité dans l'instruction des dossiers (proposition 18).

À la lecture du rapport, la mission semble avoir bien appréhendé les excès et conséquences délétères d'une financiarisation non maîtrisée du secteur de la biologie médicale. Les risques sur la territorialisation de l'accès à la biologie médicale et de la

---

<sup>1</sup> Jean-Louis Beaudeau, doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, Université Paris Cité et président honoraire de l'Académie nationale de Pharmacie, et Martial Fraysse, docteur en pharmacie, pharmacien d'officine et membre titulaire de l'Académie nationale de Pharmacie, ont répondu aux questions de la mission sénatoriale.

perte d'indépendance du biologiste médical ont bien été mis en exergue. Toutefois, les dérives observées pour la biologie médicale, qu'il faudrait d'ailleurs corriger si on souhaite la maintenir territorialisée et indépendante, doivent aussi être prises en considération pour la vague de financiarisation qui risque de se répandre sur l'officine.

En filigrane des propositions transparait aussi un point essentiel soulevé par l'Académie: la nécessité de préserver l'offre de soins au patient indépendamment de l'évolution des structures de santé. Le rapport reprend en ce sens les arguments avancés par l'Académie, soucieuse de maintenir :

- Le contrôle par les professionnels de santé des structures financiarisées ;
- L'indépendance et partant, la responsabilité qui incombe au professionnel de santé ;
- Le maillage territorial pour l'ensemble des missions des pharmaciens officinaux, comme celui de la biologie médicale ;
- La position des pharmaciens dans le parcours de soins/santé et notamment leur implication dans les politiques de santé publique.

Le risque de constituer une offre de soins monopolistique avait également été signalé à la mission, et figure parmi les dérives qui pourraient se concrétiser si le « modèle » de financiarisation de la biologie médicale était appliqué à l'officine.

Enfin, la mission pointe du doigt les conséquences de la financiarisation sur le coût des soins, en constatant l'opacité de la rémunération des acteurs financiers, l'existence de statuts précaires et non valorisants des professionnels de santé et l'absence de vision des concentrations financières sur les dépenses de santé, en partie liée à une inaction voire inefficacité des autorités de régulation. Ce point obère au moins partiellement l'intérêt d'une financiarisation généralisée pour améliorer la prise en charge du patient dans son parcours de soins.